



**Courseulles**  
*La station bien-être* sur-Mer

**DECISION N° D2024-062**

Convention de mise à disposition d'un local – salle Quiquemelle

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu la délibération du 19 juin 2020 (5°) portant délégation d'attribution au Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**DECIDE**

- De mettre à disposition à titre gratuit la salle Quiquemelle pour l'organisation d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi organisés par FRANCE TRAVAIL et RETRAVAILLER,
  - Le jeudi 16 janvier 2025
  - Le jeudi 6 février 2025
  - Le jeudi 13 mars 2025
  - Le jeudi 3 avril 2025
  - Le jeudi 15 mai 2025
  - Le jeudi 12 juin 2025
- De fixer les conditions de cette mise à disposition dans une convention,
- D'insérer la présente décision au registre des décisions du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 25 octobre 2024

Le Maire

Anne-Marie PHILIPPEAUX



Accusé de réception en préfecture  
014-211401914-20241025-D2024-062-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024